

**ÉTIAGES** Les pluies de la semaine passée ainsi que les orages en début de semaine ne suffisent pas à améliorer la situation.

## Toujours quatre rivières en interdiction

Les précipitations enregistrées ont entraîné temporairement une amélioration de la situation, mais le déficit hydrique reste néanmoins marqué (le cumul des précipitations depuis septembre 2010 est en déficit de l'ordre de 25 à 50 % par rapport à la normale

(moyenne des trente dernières années) dans le département. L'arrêté préfectoral du 9 août 2011 est donc toujours de rigueur : le Layon, l'Aubance, l'Oudon et le Brionneau demeurent en interdiction, la Moine, l'Argenton, la Divatte, le Couasnon, le Thouet, la

Romme, la Thau et la Sèvre Nantaise en restriction le Loir, l'Hyrôme, l'Èvre, l'Authion, le Lathan, l'Erdre et la Loire en vigilance. Pas de limitation pour la Mayenne et la Sarthe.

Mise

Situation des cours d'eau (arrêté préfectoral du 9 août)

Bassins	Seuils	Bassins	Seuils
Oudon	Interdiction	Couasnon	Restriction
Mayenne	Pas de limitation	Thouet	Restriction
Sarthe	Pas de limitation	Romme	Restriction
Loir	Vigilance	Thau	Restriction
Moine	Restriction	Brionneau	Interdiction
Layon	Interdiction	Authion	Vigilance
Aubance	Interdiction	Lathan	Vigilance
Hyrôme	Vigilance	Erdre	Vigilance
Argenton	Restriction	Sèvre nantaise	Restriction
Èvre	Vigilance	Loire	Vigilance
Divatte	Restriction		

26/08/11 Anjou Agricole